

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Etaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Boitel Catherine - Carpentier Jean-François - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier - Potier Nathalie.

Absents excusés avec pouvoir : Keller Lysiane qui donne pouvoir à Boitel Catherine - Duhautoy Damien qui donne pouvoir à Teyssandier Sylvain - Sauveaux Pascal qui donne pouvoir à Lamaire François.

Absente excusée : Buisset Anne-Laure.

Secrétaire de séance : Carpentier Jean-François

Publié le

Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025.

TARIFS DE L'EAU 2025

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour 2025 et d'autre part de ne pas augmenter le tarif pour la commune de Moyencourt.

Le prix de l'eau pour l'année 2025 sera de 1.20€ le m³ pour Ercheu. Le tarif 2025 pour la commune de Moyencourt sera de 1€ le m³.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EAU 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2023	Virement à la section de fonctionnement	Résultat exercice 2024	Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investissement	108 094.04		10 555.19		118 649.23
Fonctionnement	234 168.42		29 754.09		263 922.51

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité :
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	263 922.51 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	263 922.51 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 649.23 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	263 922.51 €

BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE D'EAU

Le projet de budget primitif 2025 du service d'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	329 310.98 €
		- recettes	:	329 310.98 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	154 899.97 €
		- recettes	:	154 899.97 €

soit un total de budget 2025 du service d'eau de 484 210.95€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 du service d'eau.

AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2023	Virement à la SF	Résultat exercice 2024	Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investissement	35 728.84		- 166 419.86	- 84 995.08	- 215 686.10
Fonctionnement	663 601.75	19 771.16	96 789.43		740 620.02

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	740 620.02€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	215 686.10€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	524 933.92€
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	215 686.10€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 130 691.02€
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	524 933.92€

TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2025

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre) de ne pas augmenter la part communale de l'imposition fiscale et de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation	:	19.07%
- taxe foncière bâti	:	34.85%
- taxe foncière non bâti	:	22.51%
- CFE	:	16.25%

pour un produit attendu de 223 615€.

SUBVENTIONS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune et extérieures sur présentation du compte-rendu de l'assemblée générale et du relevé de compte :

- CCAS	:	2 000€
- Club arcéen du 3ème âge	:	180 €
- Ercheu Gym	:	180 €
- Voisines et Compagnies	:	180 €
- Société de chasse	:	180 €
- Les Bouts d'choux (ABCDE)	:	180 €
- Comité des fêtes d'Ercheu	:	0 € (pas de manifestation organisée et assemblée générale non effectuée depuis plusieurs années. Le conseil municipal souhaite convoquer le président à la prochaine réunion pour connaître ses intentions concernant l'association et lui rappeler les obligations légales d'une association)
- Croix Rouge de Roye	:	50 €
- les Restos du Cœur	:	50 €
- CAPEM	:	41.40€

SUBVENTIONS FOURNITURES SCOLAIRES ET VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le maire propose de reconduire les subventions fournitures scolaires et voyages scolaires.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de reconduire les subventions avec le même montant comme une augmentation a déjà été effectuée les années précédentes :

- une subvention de 65€ par élève de la classe de 6ème jusqu'à moins de 16 ans au 31 décembre 2025 sur présentation à la mairie de justificatifs d'achats d'au moins 65€ de fournitures scolaires et vêtements de sport, d'un certificat de scolarité et d'un RIB avant le 31 décembre 2025.
- une subvention de 45€ aux enfants d'Ercheu participant à un voyage scolaire sur présentation d'un RIB et d'un justificatif du voyage.

BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

Le projet de budget primitif 2025 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement :	- dépenses :	1 191 100.96 €
	- recettes :	1 191 100.96 €
- section d'investissement :	- dépenses :	440 220.20 €
	- recettes :	440 220.20 €

soit un total de budget primitif 2025 de 1 631 321.16 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune.

FRAIS SCOLAIRES COMMUNES EXTÉRIEURES

Monsieur le maire propose de maintenir les tarifs de frais scolaires facturés aux communes de Moyencourt et Cressy-Omencourt.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les frais scolaires des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles d'Ercheu et d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 suivants :

- élèves en maternelle 488 €
- élèves en primaire 388€

TARIFS RÉGIE COMMUNE D'ERCHEU COMPLÉMENT 1

En complément de la dernière délibération sur les tarifs de la régie, pour les prochaines manifestations les tarifs suivants sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Tarifs emplacement brocante : gratuit pour les habitants d'Ercheu, 2€ les 5 mètres pour les extérieurs.
- Tarifs tombola / filet garni : 1€ la case.

TRAVAUX FAÇADES EST ET OUEST ÉGLISE

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le maire avait proposé d'effectuer des travaux de nettoyage des façades est et ouest de l'église, de rejoindre et de restaurer les pierres abîmées. Un seul devis avait été reçu et ce point avait été reporté afin de solliciter d'autres entreprises.

Le maire présente les deux devis reçus :

- SAS De Pierre pour un montant de 127 759.28€ HT soit 153 311.14€ TTC
- Jouard Maçonnerie & Pierres pour un montant de 8 144.00€ HT soit 9 772.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de Jouard Maçonnerie & Pierres pour un montant de 8 144.00€ HT soit 9 772.80€ TTC, autorise le maire a signé tout document et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

CHANGEMENT DE LA PORTE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET POSE D'UN VOLET ROULANT AU LOGEMENT COMMUNAL 16 TER RUE DU MOULIN

La porte de la maison des associations doit être remplacée pour répondre aux normes sécurité et incendie avec un système antipanique ouvrant sur l'extérieur.

D'autre part, afin de sécuriser le logement au 16 ter rue du moulin, l'installation d'un volet roulant est nécessaire.

Plusieurs devis ont été réceptionnés :

- Fabriplast 4 569.73€ HT soit 4 846.99€ TTC
- Fenêtres et vérandas 4 780.98€ HT soit 5 672.78€ TTC
- SCN menuiserie 4 016.95€ HT soit 4765.63€ TTC
- Bourgeois Chartier 6 063.33€ HT soit 7 273.00€ TTC
- Gedimat 4 381.49€ HT soit 4 824.30€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sélectionne à la majorité (10 voix pour et 4 abstentions) le devis de la SCN Menuiserie, autorise le maire a signé tout document et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AIRE DE JEUX TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le maire suggère au conseil municipal d'installer d'autres jeux au terrain multisport afin de créer une réelle aire de jeux pour les enfants.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées mais seul un devis a été réceptionné.

Le conseil municipal approuve le projet mais sollicite d'autres devis avant de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage église : Monsieur le maire remercie les conseillers et les bénévoles pour le nettoyage de l'église. Plusieurs conseillers mentionnent que du matériel est nécessaire. Par contre, au vu de la hauteur de l'église, il est demandé de faire intervenir une société spécialisée.
- Antenne vidéoprotection : L'antenne faisceau pour la vidéoprotection a été installée sur l'église mais dénature le bâtiment. Le maire va contacter la société chargée de l'installation pour voir si il est possible de changer la couleur de l'antenne ou de mettre un cache.
- Eclairage public : Le maire informe les conseillers municipaux que territoire d'Energie Somme a envoyé un devis pour rehausser les candélabres dans le lotissement. Le maire va demander plus d'éléments et ce point sera délibéré lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Trous voirie : Le maire va contacter le département qui effectue des travaux actuellement rue du bois afin de voir si les trous dans la commune peuvent être rebouchés.
- Terrain communal : Un conseiller signale que lorsque le terrain communal est tondu, la tondeuse passe sur le terrain de pétanque également et l'abîme. Cette information sera transmise au service technique.

Séance levée à 21h07

Réunion du conseil municipal du 14 avril 2025 :

- **Délibération 2025-13 : Tarifs de l'eau 2025**
- **Délibération 2025-14 : Affectation de résultat Eau 2024**
- **Délibération 2025-15 : Budget Primitif Eau 2025**
- **Délibération 2025-16 : Affectation de résultat Commune 2024**
- **Délibération 2025-17 : Taux d'imposition locale 2025**
- **Délibération 2025-18 : Subventions 2025**
- **Délibération 2025-19 : Subventions fournitures et voyages scolaires**
- **Délibération 2025-20 : Budget Primitif Commune 2025**
- **Délibération 2025-21 : Frais scolaires communes extérieures**
- **Délibération 2025-22 : Tarifs régie commune d'Ercheu complément 1**
- **Délibération 2025-23 : Travaux façades est et ouest**
- **Délibération 2025-24 : Changement de la porte de la Maison des associations et pose d'un volet roulant 16 ter rue du moulin**

NOM et prénom	Présents	Absents non excusés	Absents excusés/Pouvoir	Signature
LAMAIRE François	X			
MOREL Nadine	X			
OYON René	X			
BODDAERT Dominique	X			
KELLER Lysiane			Pouvoir à Boitel Catherine	
BOITEL Catherine	X			
CARPENTIER Jean-François	X			
DUHAUTOY Damien			Pouvoir à Duhautoy Damien	
TEYSSANDIER Sylvain	X			
TIRON Daniel	X			
BUISSET Anne-Laure			X	
SAUVEAUX Pascal			Pouvoir à Lamaire François	
VANLANGENDONCK Xavier	X			
DELIMAUGES Didier	X			
POTIER Nathalie	X			